



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE L' AISNE

Direction départementale des territoires

Service Environnement

Unité gestion des Installations Classées pour la Protection  
de l'Environnement, Déchets

**Arrêté portant modification de la composition de la  
commission locale d'information et de surveillance  
du centre de stockage de déchets non dangereux  
exploité par la SA SITA DECTRA sur le territoire  
de la commune d'ALLEMANT**

IC/2010/ 096

**LE PREFET DE L' AISNE,  
CHEVALIER DE LA LEGION D' HONNEUR,**

VU le code de l' environnement notamment les articles L.125-1 et R.125-5 à R.125-8 ;

VU l' ordonnance n° 2005-650 du 6 juin 2005 relative à la liberté d' accès aux documents administratifs et  
à la réutilisation des informations publiques ;

VU le décret du 3 décembre 2009 relatif aux directions départementales interministérielles ;

VU l' arrêté préfectoral du 7 août 1996 portant composition de la commission locale d' information et de  
surveillance pour le centre d' enfouissement technique de résidus urbains de classe II exploité par la S.A.  
TRAVADEC et situé chemin départemental n°26 au lieudit « la vallée Guerbette » sur le territoire de la  
commune d' ALLEMANT ;

VU l' arrêté préfectoral n°IC/2008/013 du 21 janvier 2008 portant renouvellement de la commission  
locale d' information et de surveillance du centre d' enfouissement technique de résidus urbains de classe II  
exploité par la S.A. TRAVADEC et situé chemin départemental n°26 au lieudit « la vallée Guerbette »  
sur le territoire de la commune d' ALLEMANT ;

VU les arrêtés préfectoraux n°IC/2008/019 du 13 février 2008 et n°IC/2009/052 du 28 avril 2009 portant  
modification de la composition de la commission locale d' information et de surveillance dudit centre  
d' enfouissement ;

VU l' arrêté préfectoral n°IC/2010/057 du 9 avril 2010 transférant le bénéfice des autorisations d' exploiter  
délivrées précédemment à la SA TRAVADEC au profit la société SITA DECTRA ;

VU le courriel du 17 mai 2010 par lequel la société SITA DECTRA fait connaître les noms de ses  
représentants à la CLIS ;

**Considérant** qu' il convient en conséquence de modifier la composition de la commission locale  
d' information et de surveillance ;

Sur proposition du Directeur Départemental des Territoires ;

- ARRETE :

**ARTICLE 1<sup>ER</sup>** : L'article 1er des arrêtés préfectoraux n°IC/2008/013 du 21 janvier 2008 et n°IC/2008/019 du 13 février 2008 est modifié comme suit :

➤ Représentants de l'administration :

- M. le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie ou son représentant,
- M. le Directeur départemental des territoires de l'Aisne ou son représentant ;

➤ Représentants de la société exploitante :

- M. Cédric PELTIER, titulaire et M. Gérard DI PLACIDO, suppléant,
- M. Philippe ANDRIEUX, titulaire et Mme Séverine BOILEAU, suppléante ;

**ARTICLE 2 :**

Les autres articles sont sans changement.

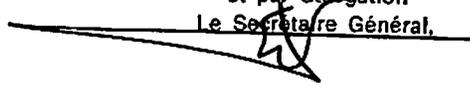
**ARTICLE 3 :**

En matière de voies et délais de recours, le présent arrêté ne peut être déféré qu'au Tribunal Administratif d'AMIENS, 14 rue Lemerchier, 80011 AMIENS CEDEX, par toute personne intéressée, dans les deux mois qui suivent sa publication.

**ARTICLE 4** – Le Secrétaire Général de la Préfecture, le Sous-Préfet de l'arrondissement de SOISSONS, le Directeur départemental des territoires de l'Aisne, le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Picardie, ainsi que l'inspecteur des installations classées pour la protection de l'environnement sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié aux intéressés et publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture de l'Aisne.

LAON, le 25.05.2010

Pour le Préfet  
et par délégation  
Le Secrétaire Général,

  
Jehan-Eric WINCKLER